



Petit fils squatteur

Par Sonyya

Bonjour,

J'ai besoin de votre avis pour la situation suivante, min petit fils habite chez moi cela fait 1 an car il est parti de chez ses parents. im a eu 18 ans et mon adresse figure sur sa carte d'identité. il reçoit plein d'amendes fraudes aux transports, amendes pour consommation de cannabis. Il ne travaille pas. Vu qu'il est majeur et vit chez moi, comment retourner les amendes car il ne travaille pas et est insolvable. Suis je responsable pénalement ? Qu'est ce que je risque ??

Merci

Par Isadore

Bonjour,

A moins que vous ne lui permettiez de stocker de la drogue chez vous, vous n'êtes pas responsable de ses actes. Il est adulte. Vous n'avez pas à "retourner les amendes", qu'il soit solvable ou non est son problème.

Si vous souhaitez qu'il parte de chez vous, il va falloir consulter un avocat pour envisager une expulsion.

Notez que si vous l'hébergez, vous n'êtes pas en plus obligée de le nourrir, ou de laver son linge.